

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2011

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE Adjoint –, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTHIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Patricia TOURDOT, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leila SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, Alain BILLEREY Conseillers.,

Excusés : Mme, MM. Jean-Pierre FIGINI, Mahdi MAZAGHRANE, Monique RAPIN, René BEHRA

Procurations :

M. Jean-Pierre FIGINI à M. Gilles LAZAR
M. Mahdi MAZAGHRANE à Mme Chantal GRISIER
Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY
M. René BEHRA à M. Yves MERA

Le Député-Maire ouvre la séance à 17H30 en invitant l'Assemblée à se prononcer quant au rajout d'un point à l'ordre du jour à propos du **marché de Saint Nicolas**. L'accord étant donné à l'unanimité, Jean-Michel VILLAUME expose le contenu de ce projet de délibération qui vise à **dédommager les commerçants et associations ayant participé, au regard d'une météo exécrationnelle ayant fait fuir le chaland**. **Le Député-Maire** précise que deux solutions étaient envisageables : la première consistant au remboursement pur et simple des droits de place avec toutes les difficultés administratives que cela supposait. Il invite de ce fait l'Assemblée à opter pour la deuxième solution qui consiste à accorder la gratuité pour la manifestation de 2012, ce qui en outre devrait avoir pour effet de garantir la présence des commerçants et associations concernés.

Il profite de ce rapport pour remercier les services de la Ville et les Elus, notamment Gérard SCHARPF – Premier Adjoint et Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux Commerces et aux Animations, qui ont œuvré à la préparation de cette fête. Il fait le constat que si le marché a été perturbé, par contre les manifestations culturelles organisées à cette occasion n'ont pas été boudées par le public qui s'y est rendu nombreux.

Sur le débat, **Elisabeth CARLIN – Conseillère Municipale déléguée au Patrimoine Historique**, demande de quelle manière les exposants seront prévenus, ce à quoi il lui est répondu qu'un courrier personnel leur sera adressé dès que la délibération sera devenue exécutoire.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport estime pour sa part qu'il est important de fidéliser les exposants et que la décision proposée va dans ce sens.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition déclare : « *deux années de suite la Saint Nicolas était pluvieuse, ce qui, joint au manque d'évolution dans la formule (on est très conservateur à Héricourt !), engendre naturellement une certaine lassitude. Je vous suggère de changer la formule et de faire un marché de Noël à « la Cavalerie » à l'abri des intempéries, à l'avenir. Etant pour le remboursement direct ; nous nous abstenons.* »

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal, pointe la richesse des propositions culturelles et notamment le spectacle de VOCALUZ auquel il a assisté qu'il qualifie « d'une grande qualité ». Il déplore néanmoins que les conditions météo aient contraint les exposants à plier bagages avant l'heure.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, s'interroge sur l'opportunité de rembourser certaines associations immédiatement dans l'hypothèse où ces dernières ne disposeraient pas de trésorerie. Il profite de son intervention pour souligner la qualité des illuminations qui décorent formidablement bien le centre ville. Enfin, sur l'attractivité du marché, il fait remarquer que la conjoncture actuelle est aussi responsable du peu d'achats.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, se déclare pour les traditions, estimant important que le marché de Saint Nicolas perdure et en profite pour remercier tous les commerçants et associations qui y ont participé.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d’Opposition fait la déclaration suivante : « *la Saint Nicolas tombe chaque année en décembre, qui est un mois froid et pluvieux. Est-ce qu’il faudra rembourser les associations et les forains tous les ans ?* ».

Le Député-Maire revenant sur la proposition de M. MERA quant à l’organisation du marché de Saint Nicolas dans la future « Cavalerie », n’exclut pas que la qualité des prestations de chant choral pourrait justifier d’organiser de telles rencontres dans cette future salle.

La délibération soumise au vote recueille l’unanimité compte tenu des trois abstentions de l’Opposition Municipale.

* * * * *

Leila SCHOTT rejoint la salle de séance à 18H00.

Avant de dérouler l’ordre du jour, le Maire invite les Elus à se prononcer quant au procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté à l’unanimité.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, à l’invitation du Député-Maire présente les propositions d’ajustement budgétaires.

Pour ce qui est du Budget Principal, **les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 171 000€ dont 108 500€ consacrés à l’équilibre de la section d’investissement.** Les enveloppes complémentaires concernent les frais de raccordement de l’école Grandjean au réseau de chauffage urbain perçus par notre fermier à savoir COFFELY mais ensuite reversés à la Ville qui en est le bénéficiaire au titre de l’amortissement de la chaufferie bois et du réseau. Ce montant est donc inscrit en dépenses comme en recettes à hauteur de 13 000€. 55 000€ sont consacrés en plus à l’entretien des véhicules, notamment aux frais consécutifs à la restitution en fin de location. La subvention du Centre Communal d’Action Sociale est abondée de 8 500 € et un trop perçu de la Caisse d’Allocations Familiales à hauteur de 10 500€ marquent les principales dépenses supplémentaires. A noter que les postes ayant trait aux frais de personnel permettent une réduction de 50 000€ du crédit ouvert.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par le reversement du droit d’accès à la chaufferie bois pour 13 000€, une hausse des droits de mutation à hauteur de 60 000€ et l’excédent du bilan de gestion du bâtiment Royal Canin à hauteur de 40 000€.

Sur la section d’investissement, les dépenses sont abondées de 301 306€, notamment pour un crédit complémentaire du programme de voirie à hauteur de 150 000€. Un premier crédit de 50 000€ est engagé pour les études de la requalification de la Halle de Cavalerie, les autres ajustements concernant la Fontaine du Savourot, l’achat d’un podium mobile ou encore le projet du Dojo. L’équilibre est réalisé grâce aux 108 500€ virés de la section de fonctionnement et l’inscription d’un emprunt à hauteur de 169 000€, emprunt qui ne sera pas souscrit, la situation de trésorerie permettant de clôturer l’exercice sans avoir recours au financement bancaire.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, entame le débat en évoquant les raisons justifiant les 8 500€ inscrits en subvention complémentaire pour le CCAS. Elle fait remarquer qu’un décret de 2000 a établi une réglementation au regard de la Prestation de Service Unique de la Petite Enfance. C’est ainsi que depuis la mise en place de cette P.S.U. en 2004, nous devons fournir les couches et les repas aux enfants, prestations que nous n’avons effectivement remplies qu’à compter de 2011. L’Adjointe aux Affaires Sociales justifie également le crédit supplémentaire par une étude ergonomique faite autour du portage des repas à domicile et les ajustements qui en ont découlé au niveau du véhicule.

Rémy BANET questionne : « *la petite enfance est transférée à la Communauté de Communes du Pays d’Héricourt, donc le poste « couches » apparaît cette année pour la dernière fois je suppose ? La nacelle volée a-t-elle été remboursée par l’assurance ?* »

Gérard SCHARPF – Premier Adjoint, répond que la nacelle sort de l’actif à sa valeur d’amortissement, sachant que l’assurance ne nous a toujours pas remboursés.

Jean-Michel VILLAUME pointe l’effort réalisé en 2011 en termes de voirie, puisque près d’un million d’euros a été consacré à l’espace public, notamment l’avenue Marcel Paul qui à elle seule aura coûté plus de 100 000€. Il fait remarquer que les investissements structurants envisagés sur 2012 ne

permettront plus un tel niveau de dépenses. Il informe l'Assemblée que l'appel d'offres pour la construction du dojo est lancé à partir du moment où le Centre National pour le Développement du Sport vient de confirmer son soutien à hauteur de 222 000€ sur un programme de 1 695 500€. Globalement, la Ville bénéficiera sur cette opération de 50% de subventions grâce à la Région de Franche-Comté, au Département de Haute-Saône et à R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) qui viennent compléter ce plan de financement.

Le Maire déclare que le monde sportif peut être satisfait, les travaux devant débuter fin mars, sachant que la Halle des Sports Marcel Cerdan sera immobilisée de la mi-juin aux vacances de la Toussaint. Le dojo quant à lui devra être terminé pour le 1^{er} janvier 2013.

Yves MERA fait la déclaration suivante : « *M. le Maire, votre budget supplémentaire pour 2011 révèle vos priorités, lesquelles n'ont pas changé ni été ajustées en fonction de la crise. Le personnel municipal reste votre variable d'ajustement : 50 000€ en moins. Le bois d'affouage est majoritairement vendu à une entreprise capitaliste, et ce sont l'écologie locale et les foyers modestes qui en font les frais. La dépense d'investissement dans la voirie explose, ce qui profite surtout aux entreprises capitalistes. Et c'est à contrecœur que les aides d'urgence sont maintenues par le CCAS, qui n'aura bientôt plus d'activité. Bref, il ne nous a pas échappé que votre politique est résolument anti-sociale et ultra-capitaliste. Vous critiquez la politique de M. SARKOZY, mais vous ne faites pas mieux que lui. Vous ne savez qu'augmenter la dépense et l'endettement, relever les taxes et les tarifs publics, sans jamais développer les ressources propres de la Communes. Vous êtes en train de ruiner Héricourt, sur le dos des héricourtois ! Les électeurs finiront bien par le savoir... »*

Le Député-Maire répond en qualifiant de « médiocre » l'intervention de M. MERA, rappelant que la qualité des services offerts à Héricourt s'effectue grâce aux investissements. Il fait remarquer que l'année 2011 se clôturera sans recours à l'emprunt et il s'interroge sur la façon dont serait gérée la Ville si M. MERA y était à sa tête. **Jean-Michel VILLAUME** déclare qu'il pourrait s'attendre à mieux d'une Opposition Municipale et juge le discours de M. MERA « décevant ». Le Maire clôt son propos en rappelant à l'Opposition que 77% des investissements nationaux sont issus du secteur public dont les communes.

Yves MERA réagit par ces propos « *M. le Maire changez de disque ! Vous nous dites chaque fois la même chose. Et si plus de 70% des investissements sont le fait des communes, les Cours des Comptes nous apprennent qu'elles font également plus de 70% des gaspillages. »*

Gilles LAZAR expose qu'il est bien heureux que des villes comme Héricourt créent de la richesse et du développement économique qui d'ailleurs profite aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. Il juge le discours de M. MERA « décevant » et estime que les suggestions de l'Opposition aggraverait une situation suffisamment difficile.

Rémy BANET intervient « *on nous parle toujours de millions d'euros à dépenser et le Premier Adjoint nous parle de la ville médiévale. Mais on oublie de parler au Conseil Municipal du puits du château qui ne vous reviendrait qu'à 25 000€, car vous oubliez que les animations historiques aussi apportent de la richesse à la Ville. Vous dépensez l'argent par millions mais presque rien pour les petits aménagements touristiques qui sont l'image de la Ville... »*

Danielle BOURGON rappelant sa présence au sein du Conseil Municipal depuis deux mandats, fait part du fait qu'elle n'a jamais vu une Opposition aussi négative et au demeurant pas du tout constructive. Elle rappelle que la Majorité Municipale a été réélue avec 74% des suffrages, c'est cette même majorité qui poursuit son programme pour le bien-être des héricourtois.

Soumis au vote, le Budget Supplémentaire est adopté à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

L'Adjointe aux Finances poursuit par les budgets annexes, sachant que **le Budget Bois ne comprend qu'un ajustement de 1 300€** consécutivement à des frais de gros entretiens urgents dont le coût est largement équilibré par les recettes des ventes de bois.

Le Budget Eau ne nécessite pas de décision modificative, quant au **Budget Assainissement, là encore une seule opération de versement de crédit est opérée pour financer les études diagnostic des**

réseaux de Bussurel. La dépense estimée à 25 000€ est prélevée sur la provision faite en termes de travaux.

Le vote des deux budgets annexes, Bois et Assainissement, est acquis à l'unanimité compte tenu des 3 abstentions de l'Opposition Municipale. Le même vote est constaté pour les délibérations annexées au budget à savoir l'anticipation des crédits budgétaires en début d'année, la mise à jour de l'état de l'actif ou encore l'avance versée à SOCAD dans l'équilibre du bilan du Centre d'Affaires avenue Léon Jouhaux.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT fait part ensuite de **l'ajustement de tarifs publics appliqués au 1^{er} janvier 2012 dont le taux se situe entre 2 et 3% en fonction des arrondis.** Comme la législation le prévoit, les représentants des commerçants non sédentaires ont été consultés, sachant toutefois qu'aucun avis ne nous est parvenu dans le délai imparti d'un mois.

Pour ce qui est de l'Eau et de l'Assainissement, il n'est pas prévu d'augmenter la part communale pour le Budget Eau, mais une hausse de 2,5% est tout de même appliquée pour l'Assainissement afin de provisionner les coûts de travaux restant à réaliser.

Gérard SCHARPF signale qu'en ce qui concerne le prix de l'eau, les montants annoncés HT ne prennent pas en compte la hausse de la TVA que vient de décider l'Etat, ce qui se traduira par une augmentation supplémentaire de 1,5%.

Rémy BANET intervient « *vous augmentez les tarifs publics de 2 à 3% alors que la croissance est inférieure à 1%. Où les gens vont-ils trouver de quoi payer ces augmentations tarifaires ? L'augmentation de la TVA ne représente que 1% de ces tarifs, donc on pourrait les augmenter un peu moins.* »

Le Maire répond que l'ajustement des prix des services publics reflète l'augmentation des frais de structures avec un taux d'inflation qui se situe entre 2 et 3%.

Gilles LAZAR fait remarquer à M. BANET qu'il confond le taux de croissance qui stagne actuellement en France et l'inflation qui elle malheureusement ne stagne pas et qui se situe à plus de 2%.

Yves MERA déclare « *vous confondez les causes et les conséquences et vous êtes dans la confusion. La politique de rigueur est la conséquence et la seule réponse possible à la crise, pas sa cause ! Quand vous dites qu'on trouve de l'argent quand on en a besoin, ce n'est pas vrai : on l'emprunte. Les intérêts s'ajoutent au principal, au point où on ne peut plus emprunter sans risquer la banqueroute de l'Etat et la faillite de l'Euro : l'article 123 du Traité de Lisbonne, que vous connaissez tous aussi bien que moi, oblige en effet l'Etat à emprunter uniquement aux banques commerciales, dont les taux d'intérêt augmentent sans arrêt. Et la dette a explosé à partir de 1981, bien avant le Traité de Lisbonne. Vos amis y sont bien pour quelque chose, non ?* »

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, fait remarquer à l'adresse de M. MERA « *c'est vous qui dirigez le Pays, nous ne dirigeons pas. Si on fait cela c'est qu'on ne peut pas faire autrement et il ne faut pas inverser les rôles.* »

A la demande de l'Opposition Municipale, le vote est séparé entre les principaux tarifs publics et ceux de l'Eau et de l'Assainissement, ces derniers recueillant l'unanimité compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA). Par contre, cette même Opposition se prononce contre l'augmentation des tarifs publics, le vote est donc acquis à la majorité.

* * * * *

Gérard SCHARPF propose à l'Assemblée de corriger une erreur figurant dans le contrat qui nous lie avec VEOLIA au niveau du service assainissement. Il s'agit en fait de la manière dont s'actualisent les redevances versées par le Budget Principal ou les communes clientes. Une erreur dans la réduction du contrat prévoit une indexation basée sur le coût des travaux publics alors que cette actualisation devra suivre la même forme d'indexation que le prix du m³ d'eau du délégataire.

Indépendamment de cette rectification, il y a lieu de mettre à jour le périmètre de la délégation et plus précisément de rajouter aux équipements mis à disposition du délégataire, un poste de relevage rue de

la Ferme du Praly à Bussurel. La gestion par VEOLIA de ce nouvel équipement engendrera la revalorisation du tarif de l'assainissement de 0,0052€/m3.

Le vote sur la signature de l'avenant est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Claude STEVENOT intervient ensuite par rapport à la directive cadre sur l'eau (DCE) imposant selon un seuil d'importance de la population, la recherche de micropolluants rejetés dans le milieu naturel par les stations d'épuration. Alors que jusqu'à présent seules les stations de plus de 10 000 équivalents-habitants étaient visées, 2012 impose à présent cette obligation à celles comprises entre 10 000 et 100 000 équivalents-habitants. HERIOPUR ayant une capacité de 16 000 équivalents-habitants, nous avons donc procédé à une consultation qui révèle que l'offre du Centre d'Analyses Environnementales situé à Lyon s'avère être la plus compétitive avec une proposition pour 4 campagnes de mesures initiales suivies de 6 mesures de surveillance spéciales et ce pour un montant de 5 709€ TTC. La délibération vise à autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau qui devra intervenir à hauteur de 50%.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

L'Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable poursuit par la présentation **du plan de financement d'une nouvelle tranche de travaux d'élimination des eaux claires parasites** qui concerne la rue Pavillard et le drain du Lycée. Sur un coût total de 93 000€, l'Agence de l'Eau est sollicitée à hauteur de 30%, **Claude STEVENOT** précisant qu'avec cette tranche de prestations, les objectifs définis avec l'Agence de l'Eau auront été atteints à hauteur de 90%.

Le Député-Maire fait remarquer qu'une rencontre est programmée avec l'Agence de l'Eau afin de débattre quant à la pertinence de la réalisation de certains ouvrages d'un coût prohibitif.

Yves MERA questionne « *y aura-t-il un contrôle des eaux parasites résiduelles après cette tranche de travaux ?* » **Claude STEVENOT** répond par la positive.

Gérard SCHARPF rapporte qu'en ce qui concerne les eaux claires parasites, nous sommes à présent obligés d'effectuer une surveillance permanente en entrée de station, cette dernière ayant été équipée en conséquence. Il évoque également l'ancienneté du réseau dans le secteur des Dolfuss qui devra être revu au plus vite.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Claude STEVENOT rappelle ensuite que la Ville fournit en eau la Commune de Vyans le Val aux termes d'une convention qui est arrivée à échéance le 31 octobre 2010, date qui coïncide d'ailleurs volontairement avec l'échéance de notre contrat d'affermage. Il est aujourd'hui proposé de reconduire cette convention, sachant que le prix de l'eau proposé à Vyans le Val prend en compte la part du Déléguataire ainsi que le tiers de la redevance communale, afin d'amortir les installations et conduites nécessaires à cet acheminement.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA), sachant que le Maire est autorisé à la signature de la convention avec Vyans le Val et le cas échéant, d'un avenant au contrat de délégation avec VEOLIA.

* * * * *

Sur proposition de **Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité**, **les voies communales appartenant au domaine privé de la Ville issues du lotissement de St Valbert sont incorporées dans le domaine public.** Un plan de repérage est présenté aux Elus, sachant que l'intégration de certaines rues qui appartiennent encore à l'Office Public de l'Habitat nécessite que ce dernier engage la procédure.

Le vote est acquis à l'unanimité.

* * * * *

Sur proposition de **Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au Forum des Associations**, **il est attribué à 3 associations une subvention** correspondant à l'adhésion choisie par

les 3 enfants qui ont été tirés au sort lors du Forum des Associations. Le cumul des dépenses se situe à 255€.

Le vote est unanime.

Claude STEVENOT présente comme chaque année, les propositions de l'Office National des Forêts quant à la destination des coupes de bois 2012. Comme à l'accoutumée, certains produits sont vendus sur pieds, l'exploitation des parcelles 19 et HA étant toutefois réservée aux affouagistes. Le rapport fait état également de propositions de travaux de l'ONF pour l'année 2012 qui se montent à un total de 11 530€, répartis quasiment pour moitié entre fonctionnement et investissement. Un exemplaire de la carte de partage des parcelles communales forestières est remis aux conseillers, y compris pour Bussurel.

Rémy BANET entame le débat en déclarant « voyant qu'il n'y aurait pas d'affouage en 2012, j'ai consulté M. BOUCLET qui m'a indiqué que cela avait été voté l'an dernier en décembre. Or il y avait de l'affouage voté l'an dernier. Comment a-t-on changé d'avis sans vote ? C'est un point à clarifier. Nous votons maintenant pour 2013, où l'affouage est réduit à la parcelle 19. Pourtant, la réglementation et l'ONF le confirment : c'est à la Municipalité de faire les lots, même si dans la pratique l'Agent ONF le faisait en plus de son travail, à votre place. Or, vous avez trois garants indemnisés pour le faire : Mme RAPIN, M. BILLEREY et M. STEVENOT. Pour faire quoi ? Tout a été martelé par l'Agent ONF avant son départ en retraite, dont la date était prévisible. Nous aurions dû avoir un débat là-dessus l'an dernier, en anticipant son départ en retraite. Je trouve cela triste pour les gens à revenus modestes, qui ne pourront pas avoir de bois pour se chauffer cet hiver. J'ai demandé rendez-vous avec M. STEVENOT toute l'année durant, en vain, et j'ai demandé à voir M. le Député-Maire parce que je n'obtenais pas de réponse depuis un an. Nous devons nous voir en février, en attendant les affouagistes devront se contenter de la parcelle 19. »

Le Député-Maire répond que M. CLEMENT qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite n'a pas été remplacé et que de ce fait l'organisation des coupes affouagères de l'hiver 2011/2012 sera compromise.

Claude BOUCLET – Directeur Général des Services, à l'invitation du Maire, précise l'organisation des coupes affouagères qui nécessitent une mise en œuvre et un suivi particulier par des personnes référentes. A défaut, l'affouage ne peut pas être organisé.

Patrick PAGLIA fait remarquer que le défaut est dû à une carence du personnel de l'ONF.

Jean-Michel VILLAUME indique que dans les petites communes se sont les Elus qui s'occupent des coupes affouagères sachant dans les villes cette mission doit être remplie par un professionnel. Il souhaite que l'ONF soit chargé comme auparavant de cette prestation, même s'il doit être versé une rémunération spécifique. Le Maire précise en outre que forts de cette situation, un règlement de l'affouage sera présenté à l'adoption du Conseil Municipal en février prochain, sachant qu'une commission spécifique sera créée pour le contrôle des opérations.

Alain BILLEREY – Conseiller Municipal délégué aux affaires de Bussurel, fait remarquer qu'actuellement on facture 7,50€ le stère aux affouagistes et que l'ONF risque de répercuter son intervention sur le prix de vente du bois.

Rémy BANET interroge : « comment les personnes aux minimas sociaux feront-elles pour se chauffer cet hiver ? » Ce à quoi il lui est répondu que des dispositions seront prises pour cette année.

Yves MERA déclare « nous votons contre ce rapport, qui limite la part des affouagistes à la portion congrue. »

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Alain BILLEREY détaille ensuite le même rapport sur la destination des coupes de bois ainsi que les travaux envisagés en 2012 en ce qui concerne la commune associée de Bussurel. Concernant les travaux, le montant est de l'ordre de 8 000€ TTC, la quasi-totalité ayant trait à des travaux d'investissement.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Gérard SCHARPF rappelle la convention qui nous lie au Département de la Haute-Saône, ce dernier rémunérant les services de la Ville pour les opérations de déneigement sur certaines voies départementales. Pour l'hiver 2009/2010, le Conseil Général nous versait 5 730€ mais notre intervention s'étendait bien au-delà d'Héricourt pour aller jusqu'à TAVEY/TREMOINS d'un côté ou encore MANDREVILLARS de l'autre. Cette extension de territoire avait été revue à la baisse pour l'hiver 2010/2011, le prix ayant été réduit en conséquence à 4 000€ sachant que le véhicule municipal ne franchissait plus les frontières de la ville, l'intérêt étant de déneiger en temps et heure les voies communales. Pour cette année 2011/2012, deux éléments viennent modifier la nature du conventionnement : premièrement la Ville a acquis sa propre lame de déneigement et sa saleuse ; deuxièmement le linéaire des voies départementales situées à Héricourt a sérieusement diminué à l'issue de la mise à jour adoptée lors de la délibération du précédent conseil. Ces deux éléments confondus, le montant que devra nous verser le Département de la Haute-Saône est ramené à 3 845€ par an.

Le vote est unanime pour la signature d'un nouvel avenant, compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Dahlila MEDDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux animations socioculturelles, rappelle l'action jeunesse citoyenne organisée pendant les vacances de la Toussaint, durant laquelle 7 jeunes ont participé à la rénovation de mobilier urbain et notamment de bancs. Elle propose tout en les remerciant, d'autoriser le versement de la bourse éducative d'un montant individuel de 125€.

Le vote est unanime.

* * * * *

Le Député-Maire soumet à l'examen de l'Assemblée **une motion en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale**, organisme référent en matière de formation professionnelle des collectivités territoriales. Alors que la cotisation imposée aux employeurs se situait à 1%, l'Etat a décidé de réduire en plusieurs étapes ce prélèvement qui sera porté à 0,9% à compter du 1^{er} janvier 2012. Le rapport annuel 2011 de la Cour des Comptes sur le CNFPT n'est pas étranger à cette décision qui vient toutefois pénaliser la qualité de la formation que sont en droit d'obtenir les collectivités pour leurs agents. Qui plus est, les bilans d'activité des délégations régionales et notamment celui de Franche-Comté, démontrent un accroissement des activités sur la période 2006/2010 de 54% en termes de stagiaires et 69% en nombre d'actions. Le CNFPT a l'annonce de cette baisse de recettes, a réagi par la suppression de la prise en charge des frais de transport, qui désormais seront transférés aux employeurs.

La motion vise à rétablir le taux de cotisation de 1% afin de défendre le droit à la formation des agents et par la même leurs compétences pour un service public de qualité.

Yves MERA déclare « *sur quoi porte le 1% ? Soyez cohérents : vous avez 17 territoriaux de moins qu'en 2008. La baisse des ressources de l'agence, c'est aussi de votre fait, et la diminution du taux de cotisation qui ne met pas la formation en péril, l'agence faisant des bénéficiaires, n'est qu'une goutte d'eau en comparaison de la diminution de la cotisation engendrée par votre gestion anti-sociale et la réduction de la masse salariale est d'environ 50 000€ au budget supplémentaire que vous venez de voter...Et je m'élève contre le fait qu'il faille un an pour obtenir les informations de droits sur les débats à l'ordre du jour du Conseil Municipal. C'est illégal et antidémocratique.* »

Jean-Jacques JOLY intervient pour insister sur l'intérêt de la formation, ceci d'autant en cette période de conjoncture qui perturbe l'emploi. Il déclare que se former c'est prévenir et donner ainsi la possibilité aux agents de rebondir le cas échéant. Se former c'est également établir des échanges entre collègues quant aux pratiques professionnelles.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 3 voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Maire soumet au vote un projet de délibération destiné à **accepter un fonds de concours de 2011 que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est susceptible de nous attribuer en abondement de l'aide départementale à la voirie communale**. Ainsi, la CCPH nous versera 3 958€, le Département nous ayant accordé 26 300€.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

* * * * *

Les Elus prennent connaissance des décisions prises par le Maire depuis la dernière séance. Ce rapport n'appelle aucune observation, seul M. MERA sollicite une précision à laquelle le Maire répond.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** invite aux questions orales, sachant que l'une de celles évoquées par **Rémy BANET** a été abordée puisqu'elle concernait les coupes affouagères.

Ce dernier évoque une autre question en ces termes :

« Depuis la rentrée de septembre 2011, j'ai noté avec bonheur la présence de M. le Député-Maire à l'ensemble des réunions, inaugurations, remises de récompenses, etc...sauf le 05 décembre. En conséquence, dans le but d'épargner les finances de la Ville, est-il toujours utile d'octroyer un supplément de 50% d'indemnités à notre Premier Adjoint qui lui est absent le 05 décembre, alors qu'il est payé pour remplacer le Maire, l'économie réalisée de 7 200€ par an pouvant être avantageusement reversée au budget des routes. A titre d'exemple, le chemin du Gouais Blanc a été taconné fin août, et les trous sont déjà en voie de reformation. Le temps d'utilisation optimale de ce chemin n'a duré que deux mois, faute d'investissement suffisant. Je m'inquiète pour l'avenir, avec la baisse annoncée du budget d'entretien des routes. On ne pourra bientôt plus circuler. »

Le Député-Maire répond à M. BANET qu'il s'est excusé ce matin auprès des organisateurs et qu'il a demandé aux Elus de la Majorité Municipale s'ils souhaitaient y participer, sachant qu'il n'a pas le pouvoir de les y obliger. La manifestation a eu lieu, l'information a été donnée à l'ensemble des Elus par transmission de la copie de l'invitation et la Ville a offert le vin d'honneur. Quant à la date du 19 mars, c'est un choix politique qui a été fait par notre Groupe.

Rémy BANET répond *« il s'agit d'une manifestation légale, par décret. »*

Gilles LAZAR fait la déclaration suivante : *« le Groupe Communiste commence à être agacé par les leçons de patriotisme lancées par les Elus de l'Opposition de Droite. La Majorité Municipale dans sa diversité est présente en très grand nombre à chaque cérémonie patriotique, que ce soit celle du 11 novembre, du 08 mai, du 16 juillet ou encore pour la Libération d'Héricourt, ce qui est loin d'être le cas de tous les Elus de l'Opposition. Nous sommes profondément attachés à la Nation, à son drapeau, à son hymne et surtout à ses valeurs. Pour ce qui concerne le 05 décembre, il s'agit en effet d'une date officielle puisque c'est l'ancien Président de la République, Jacques CHIRAC, qui institua cette journée pour commémorer les morts militaires ou civils des conflits d'Afrique du Nord. Et nous n'empêchons personne de s'y rendre. Le problème, c'est que cette date ne correspond à aucun fait historique, ni une fin de guerre, ni une libération, mais simplement l'anniversaire de l'inauguration le 05 décembre 2002 d'un monument aux morts. Les soldats morts pour la France en Algérie ont déjà comme cérémonie la commémoration du 19 mars, date de la fin de la guerre d'Algérie (les accords d'Evian). Il est important pour nous de ne pas enlever le sens historique de ces commémorations.*

De la même manière, nous sommes en désaccord avec le Président Nicolas SARKOZY quant il décide de faire du prochain 11 Novembre un hommage à tous les morts pour la France et de citer l'Afghanistan par exemple. Pour nous, il n'y a pas de différence entre un soldat mort sur les champs de bataille dans la Meuse ou à l'étranger. Un homme mort au combat sous le drapeau français mérite notre respect que ce soit ici ou ailleurs, ainsi que sa famille, mais les guerres ne sont pas les mêmes. Mettre sur le même plan les conflits mondiaux de 14-18 ou la guerre contre le nazisme de 39-45 avec le conflit Afghan ou d'autres guerres derrière les Etats-Unis d'Amérique, n'est pas juste. Nous rappelons les saignées dans la population des deux guerres mondiales, leurs origines liées au populisme et au nationalisme. Il est important que chaque commémoration garde sa signification particulière pour apprendre à nos enfants leur histoire et pour éviter que les drames et erreurs du passé ne se reproduisent. »

Yves MERA intervient : *« vous dites n'importe quoi à propos de l'extrême droite : Pierre Laval, premier collabo de France, était Radical-Socialiste, Michel Déat, second collabo de France, était Radical-Socialiste et Maurice Papon était lui aussi Radical-Socialiste au moment des faits. Ne venez pas reprocher maintenant à l'extrême droite d'avoir aidé vos amis qui étaient bien contents de les avoir à leur disposition. Depuis plusieurs années, je suis Président de l'Harmonie de Belverne, et vous êtes ignorants à mon sujet après 3 ans ½ au Conseil Municipal, comme au premier jour : je vais avec mon tuba à toutes les manifestations patriotiques dans les villages environnants, et quand je ne suis pas avec*

l'Harmonie de Belverne, je donne la main à l'Harmonie Municipale de Champagny. Car j'ai des compétences musicales qu'à ma connaissance je suis le seul à avoir dans ce conseil qui pourtant se pique de culture. Votre voisine Mme PEQUIGNOT le sait, le Colonel Berdha aussi le sait parfaitement, et vous auriez pu lui poser la question, si vous aviez été présent ce matin au monument d'Héricourt, avant de déblatérer sans savoir ni de quoi ni de qui vous parlez. »

Yves MERA au cours de son propos, s'étant adressé aux membres de la Majorité Municipale en déclarant « je signale aux ignorants autour de cette table... », **le Député-Maire** réagit « je vous respecte, respectez nous. Nous sommes dans un Conseil Municipal et je vous demande instamment de retirer le terme « ignorants ». C'est insultant pour les Elus, qui plus est venant d'un Elu de la République qui se doit d'être respectueux. »

M. MERA ne s'excuse pas et refuse de retirer son propos.

Rémy BANET intervient « encore une fois on parle de millions d'euros en dépenses et vous faites l'économie d'une gerbe le 05 décembre. C'est dommage et les gens l'ont mal ressenti ce matin. Vous dites que j'insulte le Premier Adjoint, c'est faux. Je constate la réalité, c'est tout. Vous communiquez à grands frais sur les économies que vous faites, or j'utilise le même type d'argumentations que vous et vous me traitez de médiocre. Vous n'êtes pas cohérents. ! »

Jean-Michel VILLAUME revenant sur le contenu de la question, précise à M. BANET qu'il qualifie de « médiocre » les sous-entendus vis-à-vis du Premier Adjoint. Quant à la participation des Elus aux manifestations patriotiques, c'est le libre choix des Elus d'y être présents ou pas. Il fait remarquer que concernant la date du 19 mars 1962, cette dernière avait été votée par l'Assemblée Nationale mais refusée par le Sénat. Le Maire clôt le propos en rappelant à l'Opposition que la Ville d'Héricourt a été une des premières communes à commémorer la Rafle du Vel d'Hiv le 16 Juillet.

Jean-Jacques JOLY à propos des manifestations patriotiques, fait état d'une question lors de la dernière réunion mensuelle du Contrat Local de Sécurité qui avait trait au fait que peu de jeunes sont présents lors des commémorations. Il informe s'être proposé d'intervenir auprès du Collège Pierre et Marie Curie qui a particulièrement bien accueilli la proposition de collaboration allant dans le sens de la Municipalité. La question sera également posée au Lycée Louis Aragon.

Le Maire rappelle la manifestation du 11 Novembre dernier, estimant que c'est l'une des plus belles qui se soit déroulée à Héricourt.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME invite ensuite Philippe **BELMONT – Conseiller Municipal délégué aux Comités Consultatifs de Quartiers**, à évoquer sa question orale :

« Refuser de voir la réalité procède du péché d'orgueil. Mais rejeter la réalité au point de lui nier la vérité des faits, s'apparente à un mensonge impardonnable.

Dans le genre, Nicolas SARKOZY joue dans la catégorie des champions du monde tout terrain : un des derniers exemples en date aurait de quoi nous faire sourire, s'il ne s'agissait d'un sujet tragique pour l'avenir de milliers de salariés. Le prince président a osé déclarer : « je peux vous annoncer qu'il n'y aura pas de plan social chez PSA ». Le chef de l'Etat veut s'assurer que les constructeurs automobiles n'utiliseront pas l'emploi comme variable d'ajustement.

La suppression de 6 800 emplois en Europe dont 5 000 en France chez PSA serait donc un pur fantasme ? On croit rêver. Rappelons que le groupe PEUGEOT-CITROEN vient d'annoncer un chiffre d'affaires en hausse au troisième trimestre de 3,5% par rapport à 2010 à 13,4 milliards d'euros.

Mais les racines du mal sont connues, politique des finances, préférence accordée à la rémunération des actionnaires sur les investissements et les salaires, délocalisation décidées par ces mêmes actionnaires, fin des politiques sectorielles, exonération des bas salaires.

Néanmoins, comme si de rien n'était, le MEDEF vient de dévoiler ses propositions économiques, baisse massive du coût du travail, instauration d'une TVA sociale, limitation des indemnités chômage, suppression des 35 heures et j'en passe.

Par contre, pas une ligne sur les 172 milliards d'euros d'aides accordées par l'Etat aux entreprises en 2010, encore moins sur les contreparties envers l'emploi ou les engorgements pour l'avenir.

Philippe VARIN, Président Directeur Général de PSA qui gagne 9 000€ par jour et a perçu trois milliards d'aide en 2009, connaît pourtant bien le dossier, il vient de s'essuyer les pieds dessus. Il s'était engagé à

ne pas licencier, il licencie et l'essentiel de ces suppressions d'emplois concerne la recherche et le développement.

Sochaux va en faire les frais mais aussi Mandeure et Dannemarie va fermer. Je n'oublierai pas ALSTHOM qui va fermer l'atelier des ailettes. Le nord Franche-Comté va payer d'un lourd tribut cette politique de casse de l'emploi.

Les Elus communistes quant à eux voient la triste réalité qui se met en place et sont aux côtés des travailleurs et de leurs familles victimes des prédateurs financiers. »

Le Député-Maire fait remarquer qu'il a déposé à ce propos une question à l'Assemblée Nationale et que la réponse du Ministre de l'Industrie sera communiquée aux Elus.

Yves MERA déclare « M. le Député-Maire, savez-vous qu'elle est la plus grosse niche fiscale en France ? Ce sont les 20% plus 10% d'abattement sur les revenus salariaux. Vos amis du PS et vous-même voulez supprimer toutes les niches fiscales ? On le fera savoir aux salariés. »

* * * * *

Avant de clore la séance à 19H30, **le Député-Maire** rappelle que chaque Elu dispose du calendrier de fin d'année, puis il lève la séance en souhaitant de bonnes fêtes à toutes et tous et d'ores et déjà une très bonne année 2012.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME